ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 91726

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la politique de santé mentale menée par le Gouvernement. Les organisations représentatives des psychiatres publics ont tenu le 28 septembre 2010 à exprimer leur inquiétude vis-à-vis de la situation actuelle de la profession. À cette occasion, elles ont dénoncé la remise en cause de la prise en compte des spécificités de psychiatrie lors de l'application de la loi Hôpital, patients, santé et territoires, contrairement aux engagements pris par le ministère, et les effets de la réforme de la loi de 90 qui privilégie une approche sécuritaire de la politique de santé mentale au détriment de la préoccupation de prévention et d'organisation des soins. Aussi, lui demande-t-elle de porter à sa connaissance les dispositions qu'elle entend adopter en vue de répondre aux préoccupations des psychiatres publics et de lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de rétablissement de la référence au secteur psychiatrique.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91726
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11574
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)